LE DECLOISONNEMENT DE LA PRISON

PAR

Gérard SOULIER

Professeur à l'Université d'Amiens

La première suggestion que je voudrais faire, pour décloisonner la prison, c'est qu'on ne l'oublie plus dans les colloques de science administrative. Voilà bien une question psychologique : on n'y pense pas ; on ne l'évoque jamais que dans des colloques spécialisés. Or, la prison, c'est une administration, c'est un service public au sens organique du terme. Ce n'est donc pas en raison de son statut juridique qu'elle est ainsi tenue à part, hors du champ. L'expression souvent employée, de ghetto pénitentiaire a donc — au moins en partie — un fondement psychologique : on ne la voit pas parce qu'on ne la regarde pas et qu'on ne veut pas la voir. La prison est une boîte noire.

L'idée d'un décloisonnement 1 de la prison vise à entamer cette situation de ghetto, à réinsérer la prison dans l'ensemble des institutions publiques. L'idée de réinsertion est ordinairement attachée à la personne des détenus. C'est, très officiellement, l'idée maîtresse de la politique criminelle. Or, en fait de réinsertion, nul n'ignore ce qu'il en est : la prison prépare essentiellement à la réinsertion dans la prison. Toutes les études sur la récidive le démontrent. Tous les auteurs s'arrêtent sur un constat paradoxal : la prison échoue quant à la mission qui lui est assignée (l'amendement et la réinsertion) cependant que rien ne met en cause

^{1.} Ce terme de décloisonnement avait été avancé au sein de la société générale des prisons. Cf. J. Vérin, «Le décloisonnement de l'administration pénitentiaire et des autres administrations publiques», Revue pénitentiaire et de droit pénal, 1974, n° 1, p. 11-30.

sa solidité. Bref, l'alibi de la réinsertion ne tient pas, mais la prison, elle, tient bon. Il ne faut pas tergiverser: fondamentalement, il y a antagonisme entre prison et réinsertion. La prison n'a pas été conçue, initialement, comme un espace socio-éducatif, mais comme un lieu de punition. Il s'agissait de punir (avec la peine, la souffrance donc, que cela implique) indépendamment de toute autre considération. La réinsertion, c'est la nouvelle philosophie pénale qu'on a voulu mettre en œuvre après la seconde guerre mondiale. Mais on a purement et simplement plaqué un discours autre sur une institution inchangée. Bien évidemment, qu'on ait donné une autre finalité à l'institution ne change rien quant à ses effets si on ne la modifie pas.

On ne peut s'arrêter davantage ici sur le débat de fond concernant l'institution carcérale ². Il faut en revanche constater l'universalité de l'institution. Admettons alors que l'abolition de la prison paraisse pour l'heure hors de portée, cependant que l'idée de réinsertion ne doive pas être pour autant abandonnée. Il faut alors chercher des formules qui rendent la prison moins nocive. L'hypothèse que je fais est qu'une politique conséquente de réinsertion des détenus passerait par une politique de réinsertion de l'institution. C'est à cela que répond l'idée de décloisonnement. Ce décloisonnement doit commencer sur le plan de l'approche théorique. D'une certaine façon en effet, la réflexion théorique sur la prison — même la plus critique — a finalement contribué à entretenir le ghetto pénitentiaire. Il y a eu effet pervers de théories qu'on peut cependant considérer comme justes. Dans un second temps, j'indiquerai en quoi consiste — dans ses grandes lignes — une politique de décloisonnement.

I. — LA QUESTION THEORIQUE OU COMMENT LA REFLEXION CRITIQUE ENTRETIENT LE PHENOMENE DE GHETTO

La réflexion théorique contemporaine sur la prison a été dominée, encadrée par deux livres majeurs: Asiles, d'Erwing Goffman, Surveiller et punir, de Michel Foucault. La réflexion a été dominée...; notre réflexion a été dominée, et finalement immobilisée (la psychologie des chercheurs en science administrative et plus généralement en sciences sociales, et leur comportement par rapport aux propositions théoriques mérite aussi réflexion).

^{2.} Si elle est, en dépit des critiques, aussi solide, c'est peut-être qu'elle répond à certains mécanismes sociologiques profonds. Mais il n'est pas possible d'aborder ici cette question qui donc, il faut le souligner, est d'ordre sociologique et non idéologique.

L'apport de Goffman, c'est le concept d'institution totalitaire. Il reste fondamental en ce qu'il permet de bien mettre en évidence le caractère tout à fait à part de ce monde clos, comme système de pouvoir. Incontestablement, dans un espace juridico-politique tel que le nôtre, fondé sur le principe de la libre disposition de soi, assorti de mécanismes de garantie. la prison constitue une enclave marquée, elle, par le principe d'assujettissement, où l'ambivalence du droit disparaît. On peut se demander si la force même de cette proposition théorique n'aboutit pas à enfermer la réflexion elle-même dans une acceptation résignée de la prison, dans les termes où elle est ainsi reconnue. Inconsciemment, on en vient à construire une forme de syllogisme que l'on peut développer ainsi : un système est ou n'est pas totalitaire; or, il est de la nature de la prison d'être totalitaire. En consequence, on peut bien l'analyser, et même la dénoncer, mais l'on n'y changera rien... Ainsi, d'une analyse minutieusement élaborée — et dont il n'est pas question de nier la pertinence — on aboutit à l'immobilité. L'évolution, la transformation deviennent proprement inimaginables.

Le livre de Foucault, par sa puissance même, a lui aussi quelque peu paralysé les esprits. Force est bien en effet de constater avec lui « l'extrême solidité de la prison, cette mince invention pourtant décriée dès sa naissance ». Mais ne pousse-t-il pas à la résignation lorsqu'il écrit : « Elle est la détestable solution dont on ne saurait faire l'économie »? Et lorsqu'il évoque « la critique monotone de la prison », on songe immédiatement à l'inépuisable et épuisante redondance des discours critiques se brisant rituellement sur les murs. Survient alors la crainte et la gêne, de n'avoir rien d'autre à dire que toutes ces choses vainement répétées, et que Foucault semble résumer pour que l'on n'y revienne plus : « Les prisons ne diminuent pas le taux de criminalité »... « La détention provoque la récidive »... « La prison favorise la constitution d'un milieu de délinquants »... « La prison fabrique indirectement des délinquants en faisant tomber dans la misère la famille du détenu »...

D'abord éblouissant, ce livre finit par être démoralisant, décourageant. Est-ce que, fatalement, il n'y a aucune autre attitude possible que la protestation radicale, intransigeante et/ou quelques bonnes œuvres, quelques fleurs jetées sur les chaînes par de bonnes âmes visiteuses? L'expérience est faite: ces deux attitudes laissent l'institution intacte. On peut, en réalité, faire plusieurs griefs au livre de Foucault. On en retiendra un seul ici, mais il est déterminant: ce livre a le défaut de toute analyse de type structuraliste; il ignore la perspective. Il est vrai que la prison, fondamentalement, n'a pas changé depuis sa naissance; mais quelque chose a changé, s'est modifié profondément autour de la prison: notre culture. Et c'est à partir de l'évolution de notre culture depuis le début du XIXe siècle qu'il faut envisager la prison.

Cette mise en relation de la prison et de la culture a une double portée : elle vise d'abord le principe même de l'enfermement ; elle concerne également le décalage entre le mode de vie à l'intérieur comparé au mode de vie à l'extérieur. D'abord l'idée d'enfermement. Il faut faire ici un parallèle avec cette autre peine : la mise à mort. Les premières pages de Foucault décrivent le supplice de Damien. Cette forme d'exécution était devenue insupportable dans la culture de la fin du XVIIIe siècle. A l'époque, la guillotine fut ainsi saluée comme un progrès humaniste. On pensait qu'elle ne faisait pas souffrir : « juste un souffle sur le cou » disait son inventeur, que l'on appelait le bon docteur Guillotin. La guillotine, la mise à mort, cela est devenu à son tour insupportable dans notre culture. Quelque chose de semblable pour la prison. Après l'Ancien régime et ses supplices, la prison, privation de la liberté et non de la vie, pouvait paraître un progrès. Ce progrès apparaît aujourd'hui comme un archaïsme, voire une barbarie. La conception de l'homme, de sa vie, de son corps, de sa liberté, telle qu'elle peut être formulée aujourd'hui, conduit à une remise en cause à la fois du système pénal et du système carcéral. En d'autres termes, cette double remise en cause vise la prison en tant que peine-type, en tant que peine « normale », et la prison, telle qu'elle est aujourd'hui encore structurée, pour les cas où l'on y a cependant recours.

En effet, et c'est là le deuxième aspect de la question, la distance culturelle se mesure également à partir du mode de vie qui a considérablement évolué à l'extérieur, et très peu à l'intérieur, ou du moins, à un rythme beaucoup plus lent. La coupure, le décalage entre la vie à l'intérieur et la vie à l'extérieur est aujourd'hui beaucoup plus grand qu'il ne l'était au XIXe siècle. Pour les catégories sociales qui fournissent le plus gros de la population carcérale, la condition matérielle, en prison, n'était alors guère inférieure à celle qu'elles connaissaient à l'extérieur 3. Aujourd'hui, le décalage est beaucoup plus grand et surtout plus fortement ressenti. Ainsi n'y a-t-il eu progrès dans la condition carcérale que par rapport à elle-même. Par exemple, la réforme de 1975 qui a entériné notamment un certain droit à l'information (presse écrite, radio), pour importante qu'elle soit, n'est pas ressentie comme une amélioration consistante de la condition pénitentiaire. Ainsi, en dépit de diverses améliorations, la prison apparaît, en termes relatifs, comme une peine beaucoup plus dure, beaucoup plus sévère qu'elle ne l'était lorsqu'elle fut inventée. Ce retard, ce décalage culturel croissant par rapport à la société globale est évidemment le produit de cette coupure, de ce retranchement de l'institution. C'est à ce point que l'idée de décloisonnement intervient. « La prison est la prison ». Soit. Mais il y a prisons et prisons, et un système pénitentiaire ne ressemble pas à un autre. Dans certains pays, essentiellement dans l'Europe du Nord (Suède, Danemark, Pays-Bas), on s'efforce de faire évoluer le régime de la prison sur les deux points où elle se révèle la plus nocive : la déresponsabilisation du détenu par rapport à sa propre conduite, et la coupure avec l'extérieur, précisément.

^{3.} Cf. Philippe Boucher, « Le verrou des consciences », Le Monde, 12-13 mai 1985 : « Passant d'un univers à l'autre, le délinquant ne subissait que la seule punition d'être privé de la liberté d'aller et venir. Il ne mangeait guère plus mal au-dedans qu'au-dehors. Il n'était pas retranché d'un univers du divertissement puisque celui-ci restait à naître ».

Il paraît donc nécessaire de rompre avec cette attitude qui consiste à considérer une fois pour toutes que la prison est un monde hors du monde, et ainsi finir par considérer comme normal le régime exorbitant qui la caractérise, quitte à le dénoncer, et à se sentir quitte de l'avoir fait. La critique de la prison ne doit pas conduire à l'ignorance de la réalité ni des réalités. Et sans doute est-ce l'erreur de ceux qui formulent une critique radicale que de s'en tenir à une attitude radicale de rejet. Le discours abolitionniste, pour intéressant qu'il soit dans son argumentation, pèche en tout cas bien souvent par le défaut de méthode : condamner LA prison n'a jamais ébranlé LES prisons. De même, dire qu'elle échoue globalement du point de vue de la réinsertion ne peut évidemment pas conduire à abdiquer toute politique de réinsertion. Îl s'agit, une fois encore, et pour autant que l'on recourt à la prison, de faire qu'elle soit moins nocive, de moins en moins nocive: des hommes y vivent, mal, et en sortent, le plus souvent mal en point. Le problème majeur posé par la prison, du point de vue de la société elle-même, ce n'est pas celui de l'entrée, mais celui, inéluctable, de la sortie : dans quel état ?

Ainsi la re-socialisation de l'infracteur commande-t-elle qu'il ne soit pas tout d'abord dé-socialisé en étant coupé de tout lien avec le groupe. Beaucoup l'ont déjà dit et redit. Aussi cette idée de maintien d'une interaction avec la société globale est-elle admise officiellement. Pour l'heure, cependant, il s'agirait plus souvent de la rétablir. Seulement, ce décloisonnement, pour qu'il soit réel, et ait une certaine efficacité ne doit pas se limiter aux détenus. Il doit concerner l'institution carcérale tout entière.

II. — LES GRANDES LIGNES D'UNE POLITIQUE DE DECLOISONNEMENT

L'image d'un Etat dans l'Etat n'a jamais été si juste qu'appliquée au monde carcéral: il y a un territoire aux frontières bien marquées, une population, un système de pouvoir particulier. Au sein de ce monde à part, des formes de vie et même d'activité qui font songer è la société globale: il se peut en effet qu'on y travaille, qu'on étudie, qu'on fasse du sport, qu'on soit malade. Mais, traditionnellement, tout cela relève de la compétence exclusive de l'autorité pénitentiaire, pratiquement affranchie de tout contrôle. L'idée de décloisonnement a une double portée: en rétablissant tous les liens possibles avec la société globale, la condition pénitentiaire pourrait se rapprocher progressivement de la condition nomale: du coup, la réinsertion pourrait être moins problématique.

Dans une résolution du 19 janvier 1973, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe recommande un ensemble de règles minima pour le traitement des détenus dont la 62° dit ceci : « Le traitement ne doit

pas mettre l'accent sur l'exclusion des détenus de la société, mais au contraire sur le fait qu'ils continuent d'en faire partie. A cette fin, il faut recourir, dans la mesure du possible, à la coopération d'organismes de la communauté pour aider le personnel de l'établissement dans sa tâche de reclassement des détenus. » Un pays comme le Danemark s'est efforcé de donner sens à ces prescriptions : « L'idée fondamentale qui est à la base du traitement dans les établissements danois, est de considérer que seule une interaction avec la communauté des gens vivant en liberté permet d'apprendre à vivre dans la société. Par conséquent, il faut éviter l'isolement et quand celui-ci est nécessaire, comme dans les prisons fermées, il faut donner la possibilité de communiquer avec le monde extérieur... l'essentiel du traitement criminologique consiste bien dans le rapprochement de la vie carcérale de la vie en liberté... » 4. La France paraît singulièrement en retard par rapport au Danemark (sur lequel on pourrait prendre modèle) et à d'autres pays. On peut cependant noter un certain nombre d'éléments qui pourraient fournir la base d'une véritable politique de décloisonnement. Cette politique doit se développer aussi bien sur le plan administratif que sur le plan social.

L'administration pénitentiaire doit être progressivement sortie de son isolement. Décloisonner, cela signifie réimpliquer dans la vie carcérale les tuteurs naturels des différentes activités ou situations dans lesquelles les personnes détenues peuvent être envisagées, indépendamment de leur situation pénale : travail, santé, sport, culture, enseignement, formation professionnelle. Cela commence à se faire. Ainsi, l'inspection médicale pénitentiaire a été supprimée en 1982, et c'est désormais le Ministère de la Santé qui est compétent. Cela ne résoud pas, il est vrai, les questions de moyens, et la condition médicale en prison reste très éloignée de la condition générale. Et c'est bien là une situation anormale : on peut examiner nos codes à la loupe, nulle part il n'est indiqué que la peine de prison comporte une peine accessoire qui serait la mauvaise qualité des soins médicaux et dentaires. Ce décloisonnement institutionnel, s'il ne peut par lui-même résoudre ce problème pourrait cependant contribuer au rapprochement progressif de conditions sanitaires normales.

Autre innovation récente, non dénuée de portée : le Ministère de la Culture, depuis 1981, manifeste son intérêt pour la population pénale et apporte son soutien à différentes initiatives culturelles en prison. Une ligne « prisons » est désormais inscrite dans son budget et les deux Ministères ont incité leurs directions régionales respectives à se rencontrer et à se concerter. Cela ne doit pas être sous-estimé : il est important que les pénitentiaires cessent de ne rencontrer que des pénitentiaires. Pour le reste, tout est encore à faire. Le Ministère de l'Education nationale détache des fonctionnaires — essentiellement des instituteurs — auprès de l'administration pénitentiaire, mais n'intervient pas directement. Le

^{4.} M. Ancel et Ph. Chemithe, Les systèmes pénitentiaires en Europe occidentale, N.E.D. n° 4645-4646, La documentation française, 1981, p. 60.

Ministère de la Jeunesse et des Sports, le Ministère du Travail continuent d'ignorer la prison. Il est essentiel qu'ils s'y impliquent également sans tarder, pour ce qui les concerne. Ce décloisonnement ne doit pas s'arrêter aux administrations et, sur le plan des agents, aux cadres de l'administration pénitentiaire. Il doit aussi, et peut-être surtout, être un décloisonnement social. Et c'est bien entendu de toutes les composantes de la société carcérale qu'il s'agit.

L'idée de décloisonnement doit s'appliquer, il va de soi, à la population pénale. Les relations avec l'extérieur, pourtant considérées officiellement comme nécessaires, sont encore rares et difficiles à développer (il y a, il est vrai, des problèmes d'organisation et de moyens qui peuvent faire obstacle). Les visites des familles sont autorisées, depuis une circulaire de novembre 1982, sans dispositif de séparation 5. Mais, en dehors de cela, et également des échanges que certains peuvent avoir avec des visiteurs ou visiteuses de prison, les contacts avec des personnes extérieures à l'administration pénitentiaire restent exceptionnels : étudiants bénévoles du GENEPI assurant notamment des cours d'alphabétisation, intervenants culturels. Globalement, l'intervention culturelle constitue la voie la plus large, et pratiquement la seule (avec le sport) qui permette à de simples citoyens d'intervenir dans la prison, et ainsi de rétablir un lien avec l'extérieur.

Dans la notion d'intervention culturelle, les deux termes comptent : culture, et intervention. La culture a d'abord un intérêt en soi. Tout ce qui sollicite la pensée, le geste, la parole, la communication renvoie aux carences profondes de la vie carcérale. Mais l'essentiel est peut-être l'intervenant, personne extérieure à l'administration pénitentiaire. C'est un fait d'une grande importance dans la perception du détenu. Le plus souvent, le mieux intentionné des agents de l'administration pénitentiaire ne pourra jamais être totalement détaché de sa fonction. L'intervenant extérieur est un membre de la société civile. Le fait même de sa venue, avant même qu'il ait prononcé un mot, a déjà une signification forte: c'est déjà un acte de reconnaissance, comme un signe que la réconciliation avec la société civile est possible. Le développement des interventions culturelles de toute nature, au sein des prisons, constitue donc un moyen essentiel de décloisonnement 6.

Il ne faut pas s'illusionner pour autant. En dessous d'un certain seuil, il n'y aura guère, ici et là, qu'un petit supplément d'âme, laissant les choses en l'état. Pour induire une évolution substantielle, il faut bien évidemment que cette relation avec l'extérieur devienne ordinaire et quotidienne. Il faut en outre bien comprendre que cette relation ne va pas à sens unique : il y a ce que l'intervenant apporte, mais il y a ce qu'il emporte, ce

^{5.} C'est une chose qui échappe généralement à ceux qui ne connaissent pas la prison que cette sorte d'extension de la peine à la famille; cf. Nicole Mahieux, Les blanchisseuses de Fresnes, Berger-Levrault, 1984.

6. Pour plus amples informations, on peut prendre contact avec l'association Culture/Prison et la revue Passerelles, 13, place Vendôme, 75001 Paris.

qu'il acquiert lui-même dans cette relation. Personne ne revient de ce voyage comme il est allé. Même une courte visite change le regard. Il faut donc y aller. Pour voir. Et ce n'est pas une question de voyeurisme : cela nous regarde.

Il faut souligner ce point: la question de la criminalité et de son traitement est bel et bien l'affaire de tous. Elle ne peut être ainsi abandonnée, d'un côté, aux exploitations démagogiques qui font fureur depuis quelques années, et d'autre part laissée aux soins d'une administration isolée, en même temps qu'elle est tenue de gérer, avec des moyens dans certains cas nettement insuffisants, une situation sur laquelle elle n'a pas prise (ce n'est évidemment pas elle qui décide de la mise en détention). L'intervenant culturel, on le voit, ne découvre pas seulement la population pénale mais l'ensemble du problème carcéral. Il peut ainsi témoigner de façon utile contre les simplimes grossiers qui structurent aujourd'hui l'opinion.

La transformation de la prison suppose en effet qu'on la connaisse. Et cela ne se limite pas aux détenus. C'est là où il est encore nécessaire qu'il y ait décloisonnement. Ce qui est constitutif de la situation carcérale, c'est en réalité le face-à-face, éprouvant, de deux hommes qui se regardent : le détenu et le surveillant. Face-à-face éprouvant, d'évidence, pour les deux, et tout ce qui atteint l'un rejaillit nécessairement sur l'autre. La question du personnel pénitentiaire, et tout spécialement des surveillants n'est pas la moins importante, mais, dans l'analyse de la prison, très peu s'y sont arrêtés 7.

C'est regrettable. Le personnel pénitentiaire vit en prison; souvent, il habite dans la prison, ou près de la prison, relativement séparé lui aussi du groupe social, sinon rejeté. Ceux-là même qui réclament haut et fort plus de sévérité et de prison nourrissent bien souvent un solide mépris pour les surveillants. Et parmi les contempteurs de la prison, beaucoup limitent leur critique à celle des « matons ». A titre de comparaison, on peut assez facilement rencontrer des policiers qui s'accommodent des termes de « flic » ou de « poulet » (mais cela dépend, il est vrai, de où, par qui et comment), et même les utilisent. Il est beaucoup plus difficile d'entendre le mot « maton » dans la bouche d'un surveillant. Tous, d'ailleurs, tiennent à ce que l'on dise surveillant et non gardien. C'est le signe évident d'un manque de valorisation, d'un malaise, d'un « mal dans la peau ». Et cela est vrai pour n'importe qui : lorsque l'on est mal dans sa peau, il est difficile d'être bien avec la peau des autres.

Cette attitude, très répandue, d'ostracisme et de péjoration à l'égard du personnel de surveillance est évidemment choquante. Elle est également absurde, et elle l'est même doublement. Elle l'est d'abord en tant qu'attitude de rejet : elle contribue, de la sorte, à la fermeture de l'institution, et ainsi à entretenir ce qu'elle dénonce par ailleurs. Elle est

^{7.} Cf. C. Montandon et B. Crettaz, Paroles de gardiens, paroles de détenus, bruits et silences de l'enfermement, Genève, Masson, 1981.

ensuite l'expression d'une incompréhension de la réalité carcérale, de son ambiguïté même: le surveillant, c'est la personne la plus proche du détenu; c'est lui qui, très immédiatement incarne la contrainte, mais c'est aussi celui auquel on peut parler et demander telle ou telle chose. Et certainement d'ailleurs, il ne doit pas y avoir beaucoup de détenus qui réprouvent le fait qu'il y ait des surveillants avec lesquels on puisse parler. Enfin, il est évident qu'aucune réforme pénitentiaire d'importance ne peut être engagée sans prendre en considération leur situation et sans leur concours.

Toutes ces choses se tiennent. Une réforme, ou plutôt un processus de transformation de la prison s'identifie pratiquement à un processus de décloisonnement, et le décloisonnement représente à la fois l'objectif et la méthode de cette transformation. Changer la condition carcérale, c'est la rapprocher de la condition commune. Cela ne peut se faire si l'administration pénitentiaire n'est pas rapprochée des autres administrations, si les fonctionnaires pénitentiaires ne sont pas considérés à l'égal des autres fonctionnaires. Et tout cela suppose un changement d'attitude de l'opinion. Mais cela suppose une meilleure connaissance du monde carcéral. Pour cela, il faut qu'il s'ouvre, que le décloisonnement commence. Car il faut bien commencer par quelque chose. Et cela, c'est, à un moment donné, un problème de volonté politique.

L'actuelle surpopulation carcérale est un vrai problème. Mais il ne doit

pas nous cacher tout le reste. Il y a trois problèmes principaux :

— d'abord trop de gens en prison (et non pas : manque de place); le problème pénitentiaire est d'abord un problème pénal et la réforme pénitentiaire passe par une réforme judiciaire;

- ensuite un problème de moyens: trop de prisons vétustes, inacceptables dans leurs équipements, sans compter les monstres contemporains comme Fleury-Mérogis; c'est à la classe politique de s'en charger, dans le cadre du débat budgétaire où se joue le « consentement à l'impôt »;
- enfin cette question fondamentale de la transformation de la prison suivant un processus continu de décloisonnement.

Les philosophes n'ont fait qu'interpréter le monde carcéral de différentes manières, mais il s'agit de le transformer.